



Litige avec demenageur - casse d'un piano

Par Visiteur

Bonjour,

Le 30 octobre dernier j'ai fait appel a des demenageurs pour transporter mon piano. Celui-ci a ete serieusement endommage des le depart, et n'a donc pas ete livre a mon nouveau domicile (a cause de l'heure tardive et des 5 etages a pied...). J'ai envoye le 01/11 une LRAR que les demenageurs n'ont retire que le 17/11. depuis le debut ils ne repondent ni a mes appels ni a mes mails et courrier. aucune nouvelle non plus de leur assureur.

je demande l'expertise par leur assureur et si non reparable le remboursement de la valeur (avec facture a l'appui). je me demande si ils sont vraiment assures, et si j'ai un moyen de le savoir...

Pouvez vous me dire si je dois / peux :

- me deplacer sur place afin de constater dans quelles conditions mon piano est stocke (honnêtement j'apprehende d'y aller seule)
- demander un remboursement partiel du prix paye par cheque car le piano n'a pas ete livre finalement, ou alors sa livraison a leurs frais apres reparation
- porter plainte ou deposer une main courante si un reglement amiable ne se profile pas? dans ce cas dois-je respecter un delai?
- en bref quels sont mes recours et moyens pour acclereler le processus

Merci par avance de vos conseils

Par Visiteur

Chère madame,

je demande l'expertise par leur assureur et si non reparable le remboursement de la valeur (avec facture a l'appui). je me demande si ils sont vraiment assures, et si j'ai un moyen de le savoir...

En principe, il est obligatoire d'avoir une assurance responsabilité civile professionnelle pour un déménageur mais il est vrai qu'il n'existe aucun moyen de s'en assurer, malheureusement.

me deplacer sur place afin de constater dans quelles conditions mon piano est stocke (honnêtement j'apprehende d'y aller seule)

Je vous le déconseille. En effet, j'ai bien peur que la vous fasse plus de mal que de bien. Si les déménageurs sont bien en tords et qu'ils refusent volontairement de vous répondre, ils ne donneront de toute façon pas suite à votre demande, surtout si vous êtes toute seule.

Il peut être intéressant d'y aller mais uniquement si vous pouvez vous faire accompagner.

demander un remboursement partiel du prix paye par cheque car le piano n'a pas ete livre finalement, ou alors sa livraison a leurs frais apres reparation

Les deux solutions sont tout à fait valables. Cela étant, le problème d'un remboursement partiel, c'est que dans la mesure où vous ne connaissez pas l'étendu des dégats, vous ne pourrez pas estimer l'étendu des réparations à effectuer. En conséquence, comment établir la valeur exacte du paiement partiel?

Le mieux serait de:

-Faire expertiser le piano: A ce titre, vous adressez une mise en demeure à l'entreprise de déménagement leur expliquant que s'il renonce à faire intervenir leur assurance, alors vous n'hésitez pas à saisir le tribunal d'instance (si valeur piano comprises entre 4 000 et 10000 euros. En dessous, c'est le juge de proximité) sur le fondement des articles

1134 et 1147 du Code civil afin de demander:

- Des dommages et intérêts correspondant au prix de la réparation du piano,
- Des dommages et intérêts liés au défaut d'exécution de l'obligation de livraison.
- Remboursement des frais de procédure sur le fondement des articles 695 et 700 du Code de procédure civile.

porter plainte ou déposer une main courante si un règlement amiable ne se profile pas? dans ce cas dois-je respecter un délai?

Vous ne pouvez pas déposer plainte (j'entends la plainte déposée au commissariat ou en gendarmerie) dans la mesure où le litige n'est pas de nature pénale.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.